

M. ENNS: Je crois qu'il doit être clairement compris que, s'il s'agit des produits qu'une compagnie en particulier fabrique et enregistre, seule cette compagnie se trouve intéressée en ce qui concerne tous les aspects de la production, des prix et des modes d'emploi. La seule raison pour laquelle nous avons une association, c'est qu'elle s'occupe des domaines où il existe un terrain commun, comme celui de la sécurité. Parfois, dans le domaine de la sécurité, il arrivera qu'une compagnie en particulier soit concernée, dans ce cas, il appartient à cette compagnie d'agir individuellement. Du point de vue des produits, chacune des compagnies est entièrement responsable de sa propre activité et aussi de ses rapports avec le ministère de l'Agriculture.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Y a-t-il des règles que les compagnies doivent suivre pour être membres de l'association?

M. ENNS: Voulez-vous dire des règles à suivre en qualité de membres?

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Oui.

M. ENNS: Oui, notre association a un règlement, mais en général ce règlement porte sur les domaines d'action commune, mais non sur les produits mêmes, sur les prix ou sur d'autres questions semblables.

M. WHELAN: Vous mentionnez dans votre mémoire la somme de recherches qui entre dans un seul produit et je crois que cela seul démontre que les cultivateurs ne font pas un abus de ces produits, car il y a la dépense. Comme vous le savez, il leur faut payer ces produits. Ils sont très conscients de ce qu'ils coûtent et de l'usage qu'il faut en faire. Même dans ma propre région, les gens qui ne peuvent pas lire l'anglais—je parle des néo-Canadiens—voudront savoir ce qu'il y a d'écrit sur tel ou tel produit et prendront la peine de se faire dire par quelqu'un ce qu'il y a d'écrit. Ils veulent être bien certains qu'ils ne gaspilleront pas.

Est-ce que votre compagnie ou vos associés ont des laboratoires pour déceler les traces résiduelles dans les récoltes ou les aliments?

M. SMITH: Pour faire enregistrer un produit, toutes les compagnies doivent présenter à la Direction des aliments et drogues des données complètes concernant les traces résiduelles qu'on trouvera dans une culture plantée ou traitée à différentes dates. Les expériences n'ont pas été nécessairement faites au Canada.

M. WHELAN: Alors, vos compagnies vérifient constamment l'absence de résidus?

M. SMITH: Oui.

M. WHELAN: Ai-je raison de dire que votre compagnie vend directement à un grand nombre de grandes compagnies transformatrices?

M. SMITH: Certaines compagnies le font et d'autres ont leurs propres distributeurs.

M. WHELAN: Dans notre région, 90 p. 100 ou plus des produits agricoles qui passent par les conserveries ont été assujettis à un programme de pulvérisations pendant leur croissance. L'application des parasitocides est suivie par des hommes très compétents qui établissent les programmes de pulvérisations pour les récoltes. Il n'y a aucune inquiétude à avoir à cet égard. Et il s'agit entièrement de produits destinés à la consommation humaine. Je viens de l'une des régions où il s'applique le plus de parasitocides et où il y a le plus de conserveries, c'est-à-dire le sud-ouest de l'Ontario. Êtes-vous de mon avis?

M. SMITH: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être le moment de demander à M. Smith d'aborder les trois points qu'il désirait traiter plus à fond.

M. ROXBURGH: Auparavant, monsieur le président, je voudrais faire une brève observation.